



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

# Commission Juridique Téléphonique

du Samedi 25 Avril 2026 à Chauny

**Président** : Mr IBATICI Cédric.

**Membres** : Mme PORTAS Aurélie.

MM. - BLONDELLE Dominique - MINETTE Laurent – SANGUINETTE Jean Luc – SCHELLEBROODT  
Gérald

**Assiste à la réunion** : Mme GOGUILLON Céline.

---

Il ne sera plus adressé de notification par courrier. Le PV sur le site Internet fera office de notification.

**IMPORTANT** : Le délai d'appel de 7 jours auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de championnat.

Le délai d'appel de 48 Heures auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de Coupes

**La commission rappelle que les réserves portées doivent être extrêmement précises et ne contenir aucune erreur par rapport au règlement auquel elles font référence. Il est d'ailleurs conseillé aux clubs d'utiliser à cet effet les formules préétablies figurant sur la tablette.**

**Reprise du dossier :**

**N° 50039.2 – ICTE CHATEAU 2 / US BRUYERES ET MONTBERAULT du 19/04/26 comptant pour le championnat D1**

**La Commission,**

- Suite aux précisions apportées par le club de l'IEC CHATEAU, il s'avère après vérifications faites que le joueur ROY Charley a purgé ses 3 matchs de suspension les 04/04/26 - 06/04/26 et 12/04/26.
- Il pouvait donc participer à la rencontre du 19/04/26

**Décide :**

- D'homologuer le résultat acquis sur le terrain

Le Président : **Cédric IBATICI**

La Secrétaire : Céline GOGUILLON